



Délibération n°2024-074

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOURS (VAL D'OISE)

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 25 OCTOBRE 2024	<b>SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2024</b>  <b>L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE JEUDI TRENTE-ET-UN OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 25 OCTOBRE 2024	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de <b>Monsieur Olivier LESUEUR, Maire de MOURS.</b>  <b><u>Etaient présents :</u></b> M. Olivier LESUEUR (Maire), M. Denis DI BENEDETTO, Mme Josette LEHOUGAIS, M. Roland PINTAS (Adjoint), M. Lionel LAVAUD, M. Joël BOUCHEZ, Mme Maria PINTAS, M. François FUSELIER, Mme Sylvie LOISEL, M. Sébastien DELORY, Mme Anne SAXEMARD, M. Franck FOURMENT, Mme Katia MARTEAU, Mme Lydia GOMES FERNANDES (Conseillers municipaux), Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ATTEINT	<b><u>Pouvoir :</u></b> Madame Pascale HARDOUIN donne pouvoir à Madame Maria PINTAS.  <b><u>Absents excusés :</u></b> M. Cédric BELLONY et Mme Julie PENA.
<b><u>OBJET :</u></b> <b>Participation complémentaire au budget CCAS</b>	Monsieur Sébastien DELORY a été élu secrétaire de séance.  Il est utilisé un vote à scrutin public.  Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget du CCAS de l’exercice 2024, Vu le budget principal de la Commune de l’exercice 2024, Considérant les prochaines sorties du CCAS (sortie des seniors et marché de Noël), Considérant que le nombre de portage de repas est en hausse, Le Conseil municipal après en avoir délibéré, <b>à l’unanimité,</b> <b>- DÉCIDE</b> d’attribuer une participation complémentaire au CCAS d’un montant de <b>6 000 €</b> pour l’année 2024.

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 25 OCTOBRE 2024	- <b>PRÉCISE</b> que les crédits sont prévus à l'article 657363 du budget principal de l'exercice 2024.	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 25 OCTOBRE 2024	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,	
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ATTEINT	Le Maire,  Olivier LESUEUR 	Le Secrétaire de séance, Sébastien DELORY 
<b>OBJET :</b> Participation complémentaire au budget CCAS	Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mours ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles). Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.télérecours.fr">https://www.télérecours.fr</a> ).	